

## **Communiqué de l'INPS**

L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) invite tous les bénéficiaires de pension à fournir le certificat de vie, le certificat de non remariage pour les veuves et les pièces périodiques des enfants (certificat de fréquentation scolaire, certificat de vie, certificat médical).

Ces pièces doivent être déposées dans les Agences Principales des Communes du District de Bamako, dans les Directions Régionales et dans les Agences Secondaires au plus tard le 31 décembre 2020.

L'Institut National de Prévoyance Sociale sait compter sur la bonne compréhension de tous les bénéficiaires.

La Direction